

Vingt ans de mise en œuvre du SAGE des Nappes profondes de Gironde

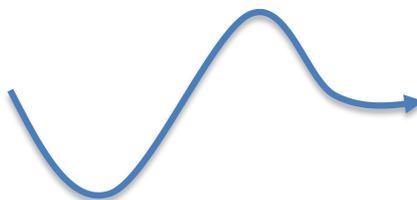
Département de la Gironde
Journée eaux souterraines
Prignac et Marcamps - 27 juin 2023



Les orientations de gestion du SAGE Nappes profondes de Gironde



2003



2013

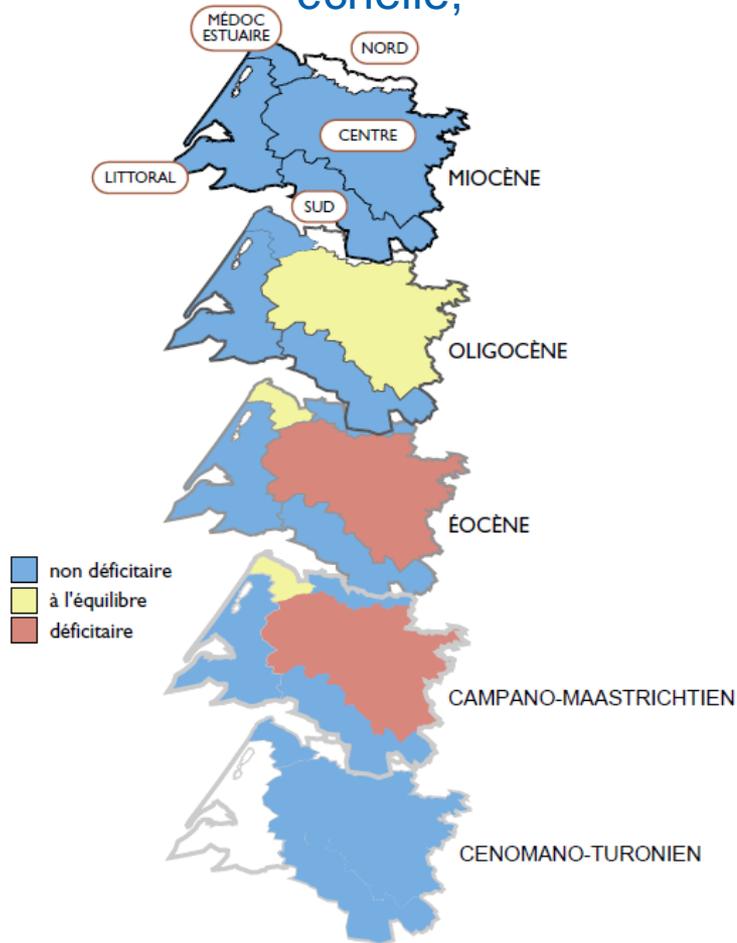


Le SAGE :

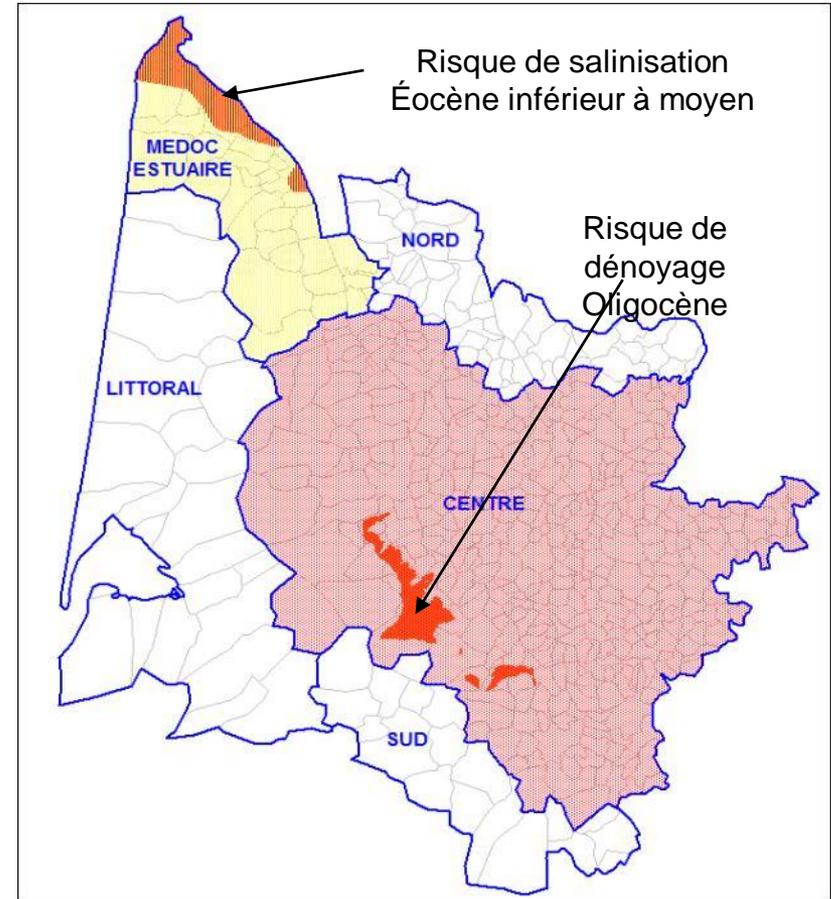
- ✓ à grande échelle sur tout son périmètre :
 - subdivise le territoire en 5 zones
 - définit des unités de gestion (UG) = croisement nappe et zone
 - arrête un volume maximum prélevable pour chaque UG
- ✓ à l'échelle locale :
 - identifie des risques ou des enjeux
 - peut fixer des règles de gestion en niveaux

Les constats du SAGE Nappes profondes

Des bilans déséquilibrés à grande échelle,



des risques locaux (atlas dédié),

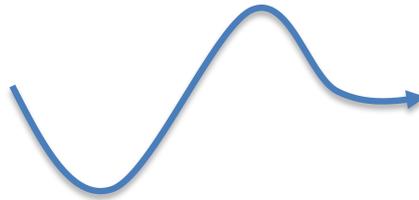


et des enjeux avals en cours d'identification...

Les orientations de gestion du SAGE Nappes profondes de Gironde



2003



2013



Pour réduire les prélèvements dans les nappes :

- priorité à l'optimisation des usages (économies d'eau et maîtrise des consommations) pour toutes les nappes,
- complétée pour les nappes surexploitées par des substitutions de ressource,
- un préalable aux substitutions : la révision des autorisations de prélèvement.

SAGE Nappes profondes : Focus sur l'Eocène centre

Autorisations autres usages ???
Cumul des autorisations par forage
pour l'eau potable 107 Mm³/an

Volume prélevé 2018 44,7 Mm³/an

+ ↑
- ↓
Volume maximum prélevable
soit 38,3 Mm³/an

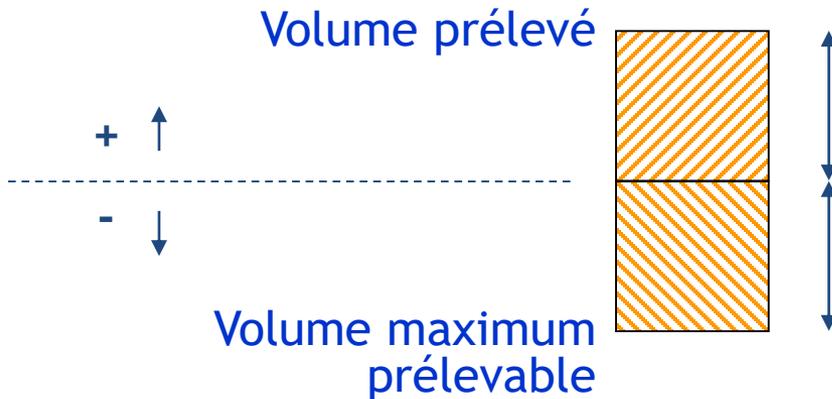


Moyens prévus par le SAGE

1. Révision par l'Etat des autorisations de prélèvement avec introduction d'un maximum prélevable par service
60,2 Mm³/an en 2020
2. Economies d'eau et de maîtrise des consommations
3. Substitutions de ressource

L'effet cumulé des économies d'eau et des substitutions doit permettre d'atteindre les objectifs du SAGE.

SAGE Nappes profondes : objectifs et moyens



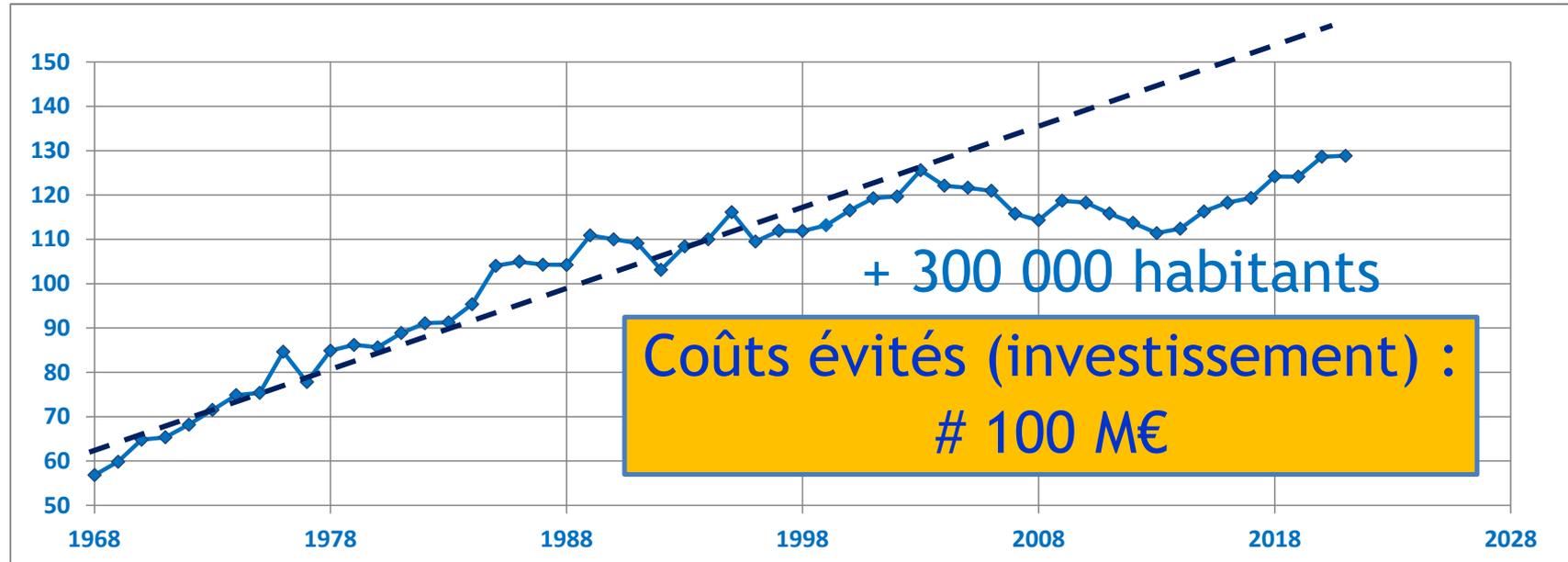
Politique d'économie d'eau
**Jusqu'où économiser et
quand substituer ?**

Substitutions de ressources
**Qui, où, avec quelle
ressource en eau ?**

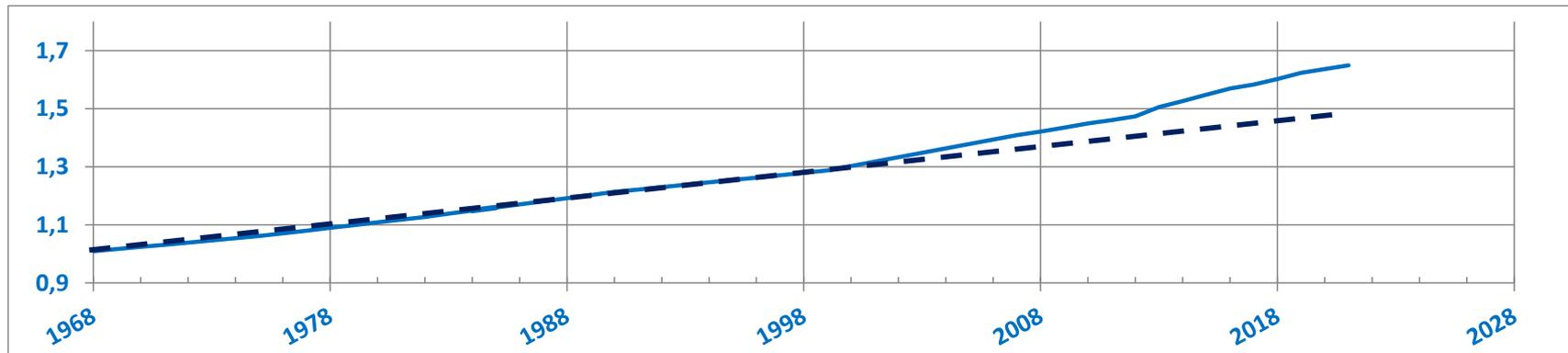
L'effet cumulé des économies d'eau
et des substitutions doit permettre
d'atteindre les objectifs du SAGE.

Politique d'économies d'eau Evaluation continue

Volume prélevé pour AEP
toutes ressources confondues



Population



Moyenne de la consommation domestique annuelle d'eau potable par habitant et par département entre 2012 et 2016

Consommation domestique moyenne d'eau potable (m³/hab/an)

 Pas de données ou données non représentatives*

 < 50

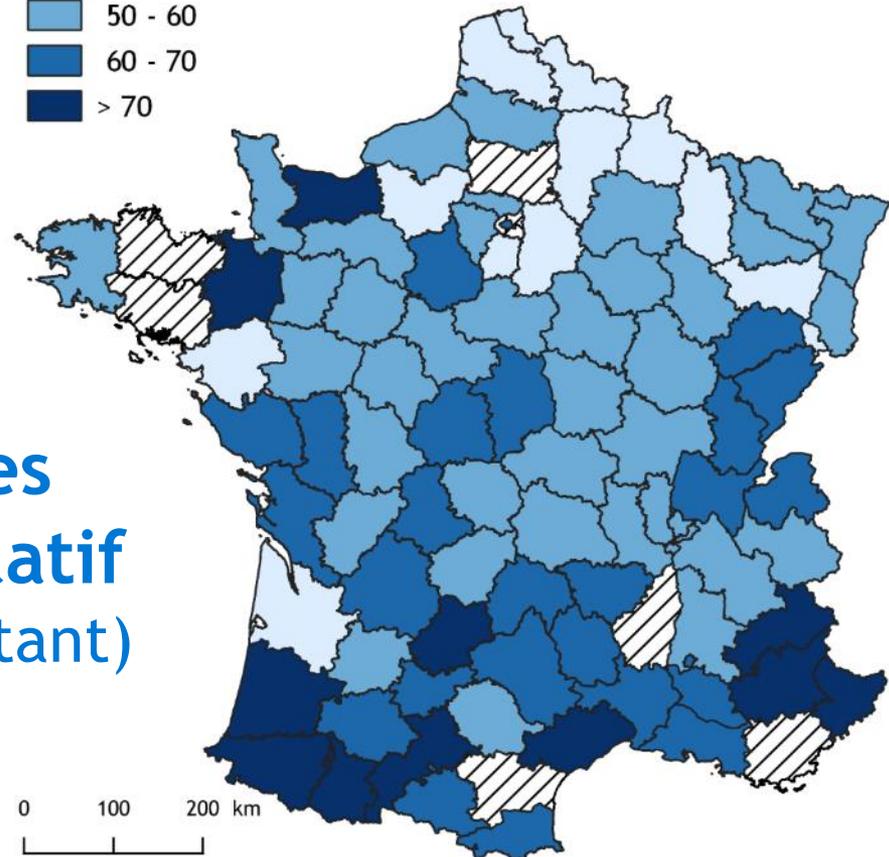
 50 - 60

 60 - 70

 > 70



Politique d'économies d'eau : résultats en relatif (en consommation par habitant)



0 100 200 km

**Les données sont jugées représentatives si la base SISPEA est remplie par les services alimentant au moins de 50% de la population départementale*

Les substitution : substituer, c'est quoi ?

Situation initiale :

Captage

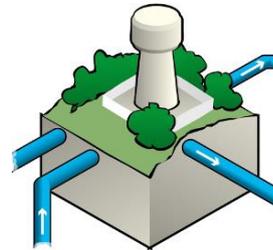


UG déficitaire
ou zone à risque

Volume prélevé



Réseau



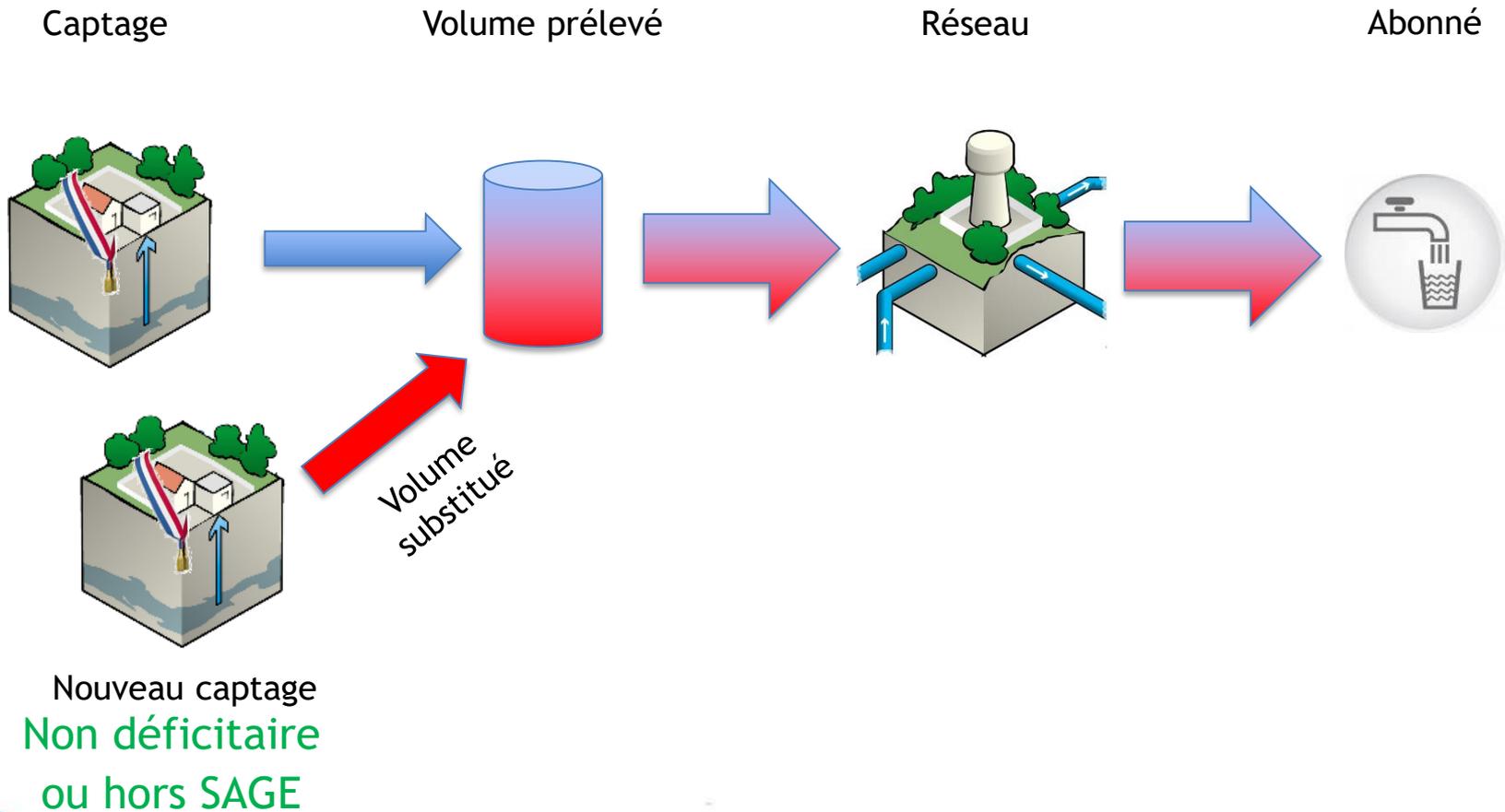
Abonné



€/m³

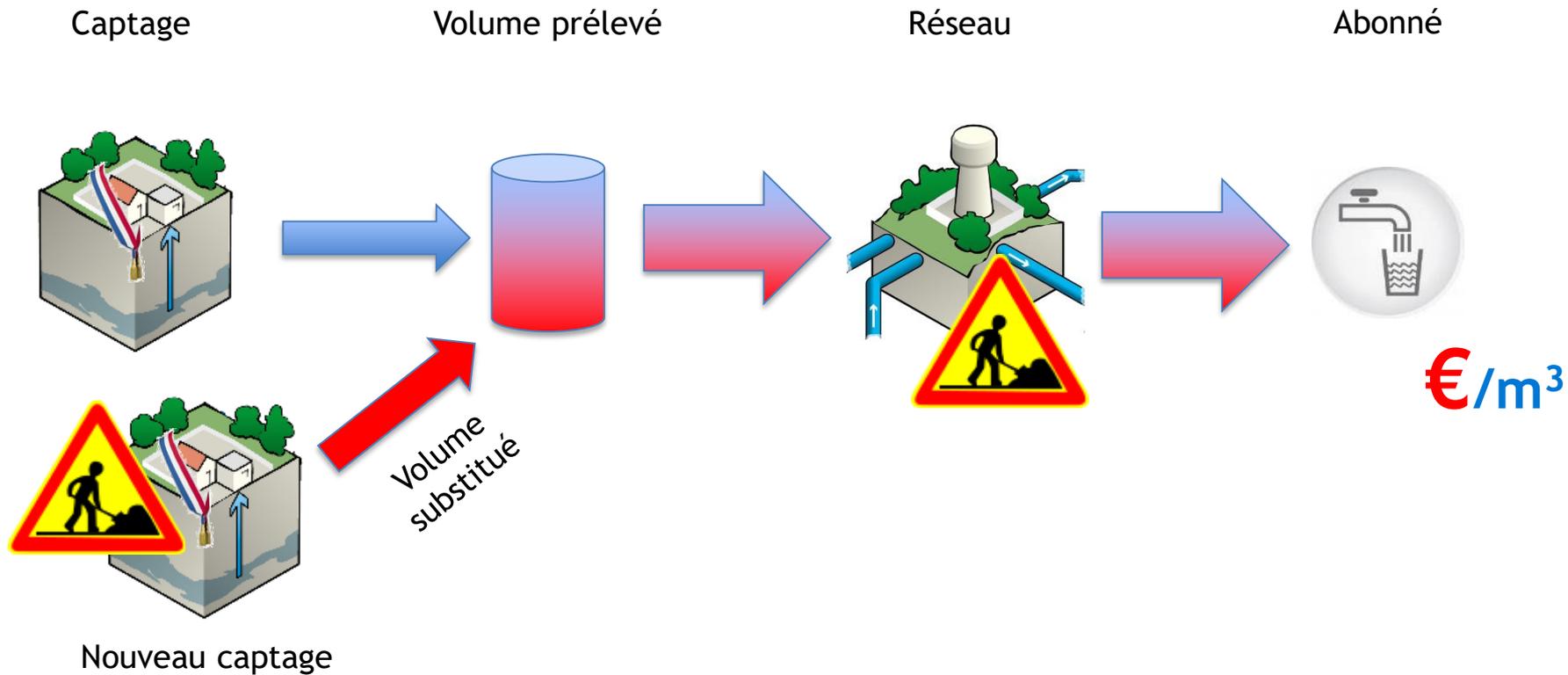
Les substitution : substituer, c'est quoi ?

Situation après :



Les substitution : substituer, quelles conséquences ?

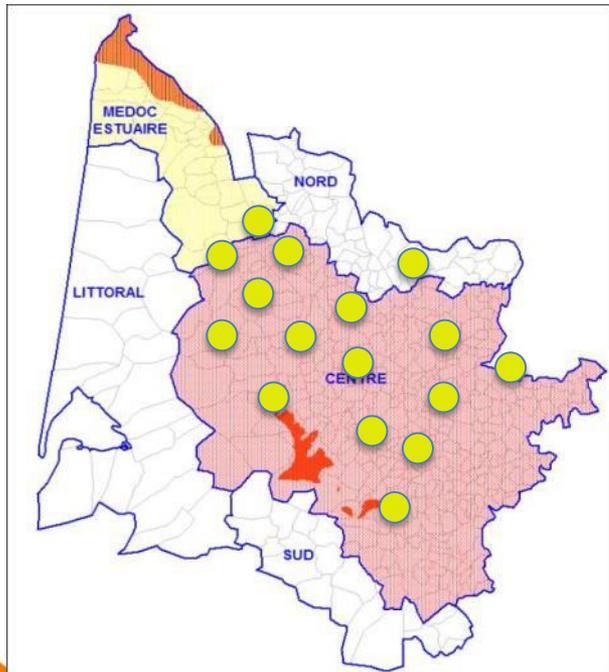
Situation après :



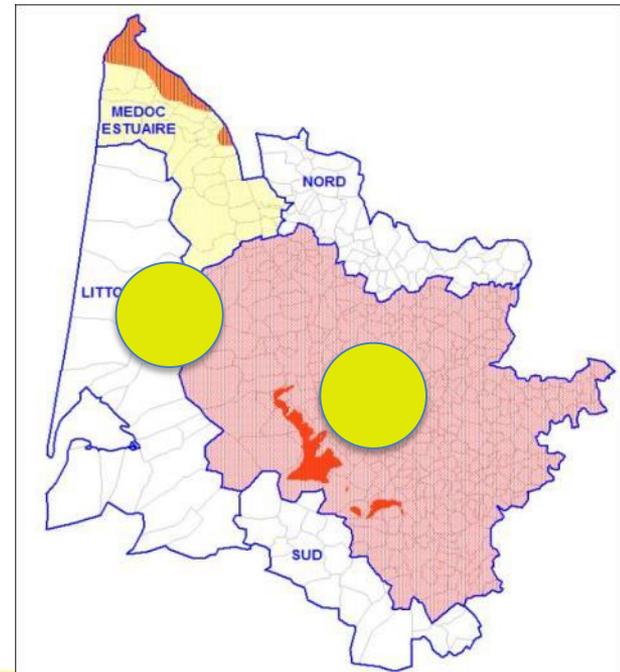
Substitution : projets de portée locale ou mutualisables et structurants ?

Petits ou grands projets, quelles possibilités :

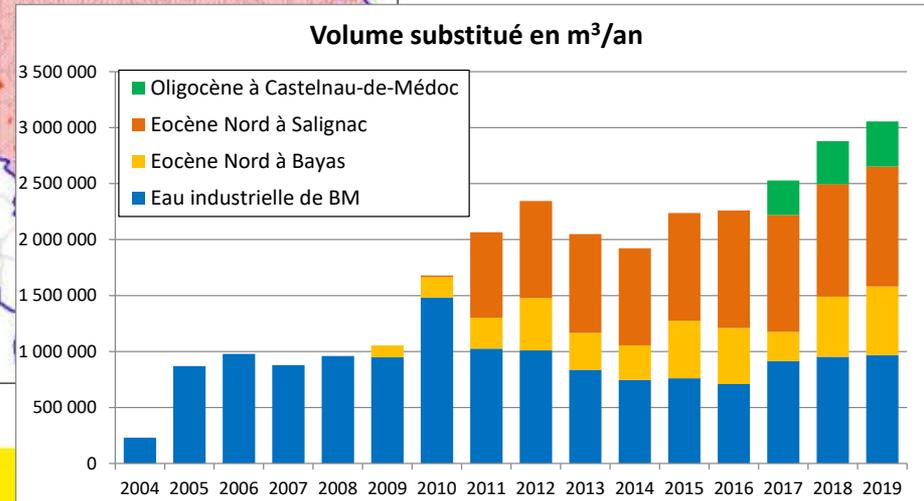
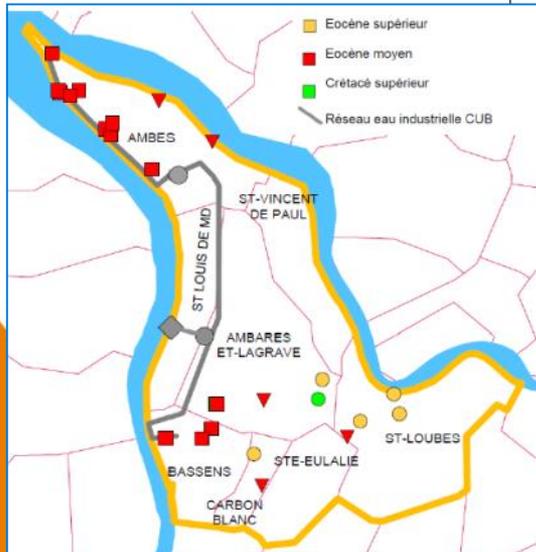
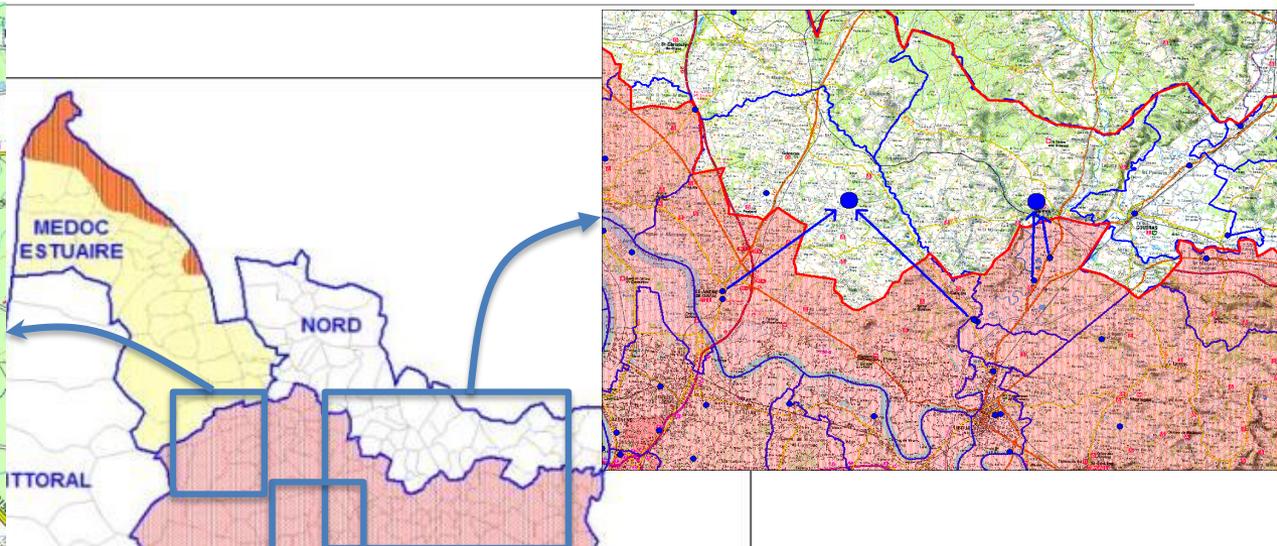
- comme pour les économies d'eau, demander un effort à tous les services d'eau potable,
- concentrer les moyens sur quelques solutions économiquement performantes ?



~~ou~~
et



Les substitutions opérationnelles



Champ captant des Landes du Médoc

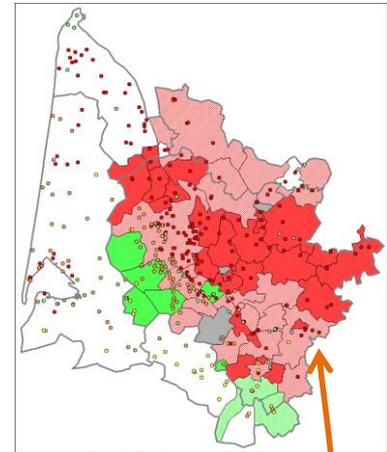
Premier projet de substitution structurant qui :

- vise à réparer, dans les meilleures conditions technico-économiques (*par la Métropole plutôt que par une canalisation dédiée pour l'Entre deux Mers*), les nappes profondes surexploitées
- **n'offre aucun degré de liberté au territoire pour répondre à la demande future en lien avec l'augmentation de la démographie** (*révision des autorisations à la mise en service*)

⇒ un ou plusieurs projets à mettre en œuvre pour :

- parfaire la réparation des nappes profondes
- répondre à l'augmentation de la demande

dans un contexte où la ressource éocène est la seule mobilisable pour l'alimentation en eau potable sur une partie du territoire.



Les défis de la gestion des nappes profondes de Gironde

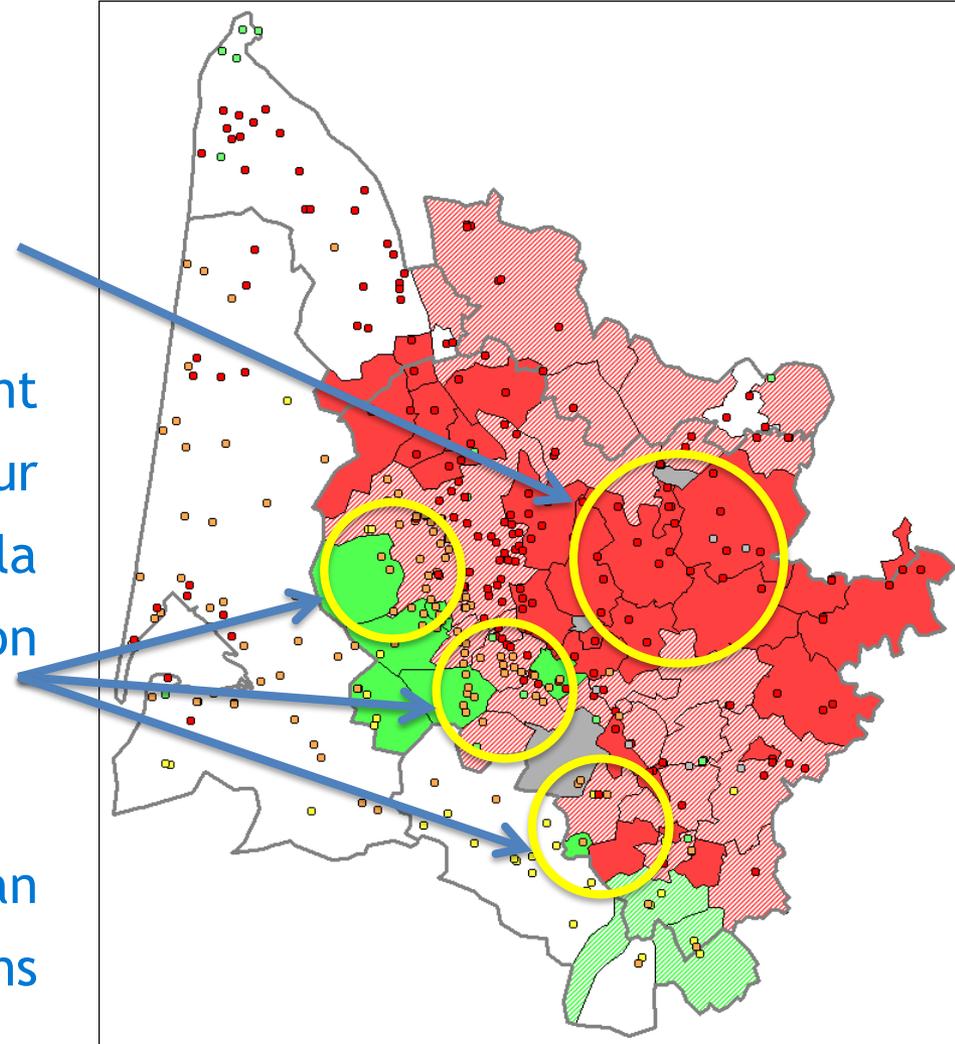
Des territoires sans alternative
économiquement acceptable aux
nappes surexploitées

=>

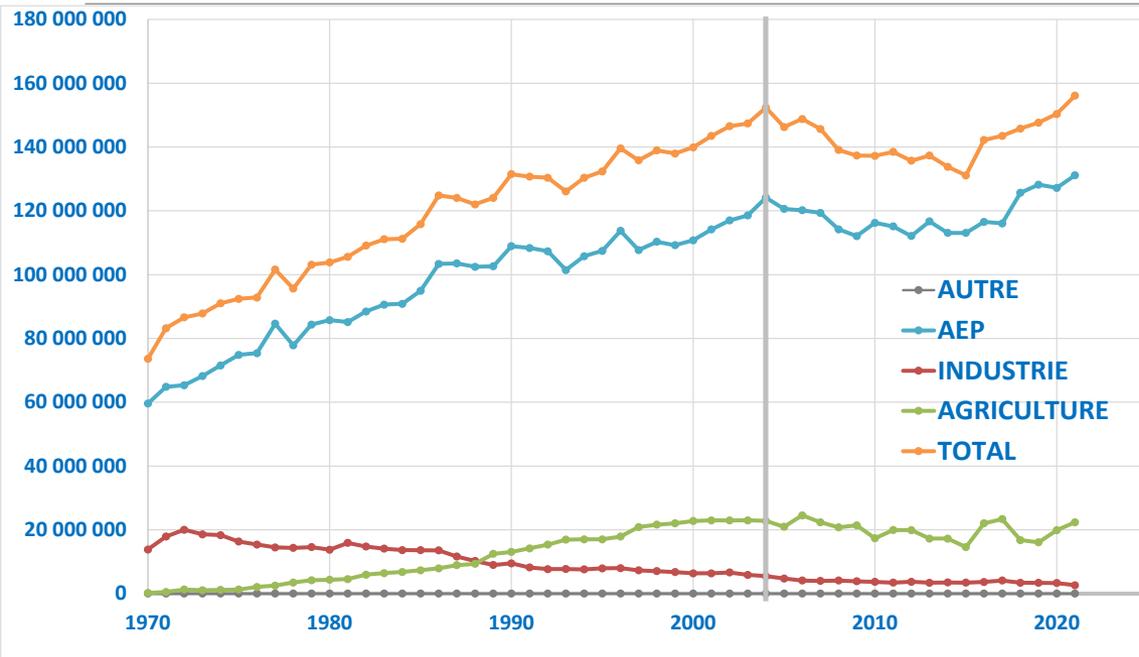
d'autres territoires devront
substituer au-delà de leur
responsabilité dans la
surexploitation

Les besoins en ressources :

- substitution 20 millions de m³/an
- besoins nouveaux : ?? millions



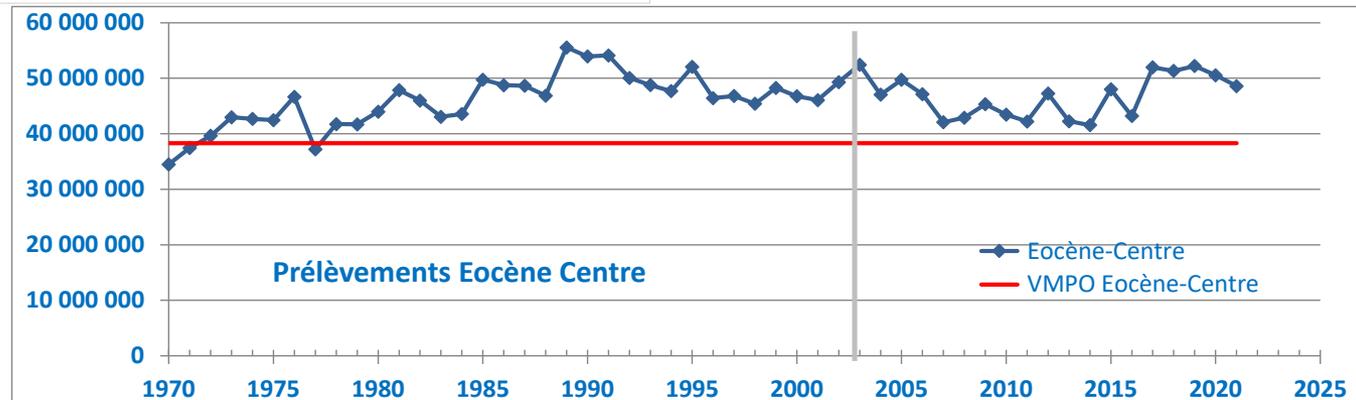
La situation en 2021



Une évolution des prélèvements sur les nappes profondes maîtrisée...

mais une tendance à l'augmentation sous la pression démographique...

et toujours des prélèvements en excès sur certaines nappes.



Feuille de route Nappes profondes de Gironde

Par délibération en date du 15 septembre 2021, le Comité de bassin Adour-Garonne a :

- adopté une **"stratégie de retour à l'équilibre pour la gestion quantitative de la ressource en eau"** ;
- décidé de confier aux EPTB l'élaboration, en lien avec les CLE, **d'une feuille de route opérationnelle à 5 ans** identifiant des actions-phares à mener, avec l'appui des territoires organisés à l'échelle des sous-bassins."

La Feuille de route 2022-2027 pour les Nappes profondes de Gironde en vigueur a été validée par :

- la CLE le 21 novembre 2022 ;
- le Comité syndical SMEGREG le 24 novembre 2022 ;

et présentée au Comité de bassin Adour-Garonne le 8 décembre 2022.

Feuille de route EPTB Nappes profondes

Contenu

Les 5 axes de la stratégie après adaptation aux spécificités des nappes profondes de Gironde :

1. ~~la mise en place de démarches~~ **poursuite de la démarche** d'atteinte et de maintien de l'équilibre du bon état quantitatif ;
2. ~~l'engagement~~ **la poursuite et le renforcement** des programmes d'économies d'eau et d'efficience des usages ;
3. la sécurisation des prélèvements ~~agricoles~~ **pour l'eau potable** et la facilitation de la gestion collective ~~de l'irrigation~~ **de l'accès à la ressource** ;
4. la réduction des périodes de crise ~~en période de sécheresse~~ ;
5. la sécurisation sur le long terme ~~du soutien d'étiage~~, des besoins des milieux et des usages.